



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception :	
	Intitulé du projet	
F	REAMENAGEMENT DE L'AIRE AUTOROUTIER DE MAI	JCOMBLE A 28
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1 Ē		ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
2.1 Ē	Personne physique	
2.1 F	Personne physique Nom	
2.1 F	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
2.1 I	Personne physique Nom	
2.1 F	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale TMF
2.1 F	Personne physique Nom Personne morale Dénomination TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	Prénom(s) Raison sociale
2.2 i	Personne physique Nom Personne morale Dénomination TOTALENERGIES MARKETING FRANCE N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale TMF Type de société (SA, SCI)
2.2 F	Personne physique Nom Personne morale Dénomination TOTALENERGIES MARKETING FRANCE N° SIRET 5 3 1 6 8 0 4 4 5 0 0 0 2 4	Prénom(s) Raison sociale TMF Type de société (SA, SCI) SAS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41	Aire de service autoroutière TotalEnergies - Bâtiment ERP 4° catégorie Création de places de stationnement supplémentaires > 50 places. Places VL (VLR) + PL existantes = 74 + 20 Places VL (VLR) + PL (Bus) projetées = 106 + 61 Places supplémentaires = 73

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif	prévu au	JX
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?		

Oui	\checkmark	Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	✓	Non
-----	---	-----

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

REAMENAGEMENT de L'AIRE de SERVICE AUTOROUTIERE DE MAUCOMBLE, STATION SERVICE TOTALENENRGIES.

NATURE DU PROJET

- Démolition du bâtiment de service existant
- Reconstruction d'un nouveau bâtiment de service plus grand
- Extension du parking des Poids Lourds (PL), + 39 places
- Création de 2 places autocar
- Création de 22 places pour véhicules légers (VL) sur l'aire du parking existant + suppression de 10 places véhicules légers avec remorques (VLR)
- Création d'une station IRVE de 17 emplacements de recharge dont 1 emplacement pour VLR
- Aménagement paysager avec des espaces pique-nique
- La distribution VL est déplacée plus près du nouveau du bâtiment de service
- La distribution pour PL reste inchangée
- Réorganisation des flux des véhicules, avec des travaux sur les voiries et les réseaux
- Travaux sur la station d'épuration autonome (STEP)

4.2 Objectifs du projet

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION AUTOROUTIERE DE L'AIRE DE MAUCOMBLE SUITE A UN APPEL D'OFFRE REMPORTE PAR LA STE TOTALENERGIES

- CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT DE SERVICE PLUS GRAND
- DEMOLITION DE L'ANCIEN BATIMENT DE SERVICE
- CREATION DE 73 PLACES DE STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE POUR L'ACCUEIL DES CLIENTS VL, PL, BUS et IRVE
- CREATION DE BORNES DE RECHARCHE ELECTRIQUE POUR VEHICULES ELECTRIQUES
- CREATION DE SURFACES PAYSAGERE PLUS QUALITATIVES POUR VALORISER L'AIRE ET MIEUX ACCUEILLIR LA CLIENTELE DE PASSAGE

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- INSTALLATION DU CHANTIER ET DE LA BASE VIE
- A NOTER: LA BOUTIQUE EXISTANTE RESTERA EN ACTIVITE PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX
- CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT DE SERVICE
- DEMOLITION DU BATIMENT DE SERVICE EXISTANT APRES OUVERTURE DE LA NOUVELLE BOUTIQUE
- CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE DE PARKING PL (+36PL)
- TRAVAUX DE VRD POUR LA CREATON OU LA MODIFICATION DE PLACES VL ET DES VOIRIES MODIFIEES
- DEPLACEMENT DE LA STATION DE DISTRIBUTION VL PLUS PROCHE DU NOUVEAU BATIMENT DE SERVICE
- CREATION D'UNE STATION IRVE DE 16 EMPLACEMENTS + 1 POUR UN VLR

DUREE DES TRAVAUX + OU - 12 MOIS

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'AIRE DE SERVICE PROPOSERA

- UN BATIMENT DE SERVICE NEUF AVEC RESTAURANT, SANITAIRES, BOUTIQUE + PETITS SERVICES ANNEXES
- UNE DISTRIBUTION DE CARBURANT POUR VL
- UNE DISTRIBUTION DE CARBURANT POUR PL (EXISTANT)
- UNE DISTRIBUTION IRVE (CREATION)
- UNE GRANDE AIRE PAYSAGEE POUR LES PIQUE-NIQUES
- 2 ZONES DE PARKINGS DEDIEES AUX PL
- DES PARKINGS DEDIEE AUX VL et VLR
- UN STATIONNEMENT DEDIE A 2 AUTOCARS

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

UN PERMIS DE CONSTRUIRE N° (5076 126 24 B0004) A ETE DEPOSE SUR Le GNAU LE 30/04/2024

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
	75 717 M ² 48 545 M ² 1 139 M ² 7 900 M ²

4.0				•	_
4.6	Local	lisation	du i	orolei	t
					•

4.6	Localisation du projet							
	Adresse et commune d'implantation							
	Numéro : Voie : AIRE DE SERVICE DE MAUCOMBLE							
	Lieu-dit : LE RAVIN							
	Localité : BOSC MESNIL							
	Code postal : 7 6 6 8 0 BP : Cedex :							
	Coordonées géographiques ^[1] Long.: 0 1 • 3 5 , 2 5 , E Lat.: 4 9 • 7 6 , 2 5 , N							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement							
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " " "							
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " "							
	Communes traversées :							
	BOSC MESNIL et MAUCOMBLE							
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :							
	RNU pour Bosc Mesnil, parcelle cadastrales ZK0039 + ZK0011 PLU pour Maucomble, classée en Zone Ac, parcelle cadastrales ZB0023							
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.							
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?							
	☑ Oui □ Non							
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?							
	□ Oui ☑ Non							

^[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	mar	atalo	de la zone d'implantation envisagée
i A servi chaq	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer lue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,
	te des sites internet où trouver le	s donr	nées ei	nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		Présence d'un axe de ruissellement
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	V		Présence de cavités sur la zone située sur la commune de Bosc Mesnil. Des investigations ont été menées sur le terrain par un bureau d'étude spécialisé, missionné par le MOA TotalEnergies . Un rapport a été fourni dans le dossier de PC, qui souligne l'absence de cavités.
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	✓		Document d'urbanisme fournis par la mairie de Bosc - Carte des cavités - Plan PPRN - Fiches des cavités
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources		Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
	Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
		Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
		Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	
		Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		✓	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		 Assainissement autonome avec une station d'épuration pour la gestion des eaux usées. Alimentation en eaux potable depuis le réseau communale Gestion des eaux pluviales avec des bassins collecteurs
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Station service avec stockage et distribution de produits inflammables sans risques technologiques majeurs
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		✓	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?	√		Très limité autour des zones de dépotage et des distributeurs de carburant avec le fonctionnement des dispositifs de récupération des vapeurs phase 1 et 2
Nuise	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		✓	
	Engendre-t-il des vibrations ?		✓	
	Est-il concerné par des vibrations ?		✓	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		✓	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		✓	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V		
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V		
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V		
		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V		
Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :						

natı	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ? ☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
641	
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
rete l'env étud	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet concerne le réaménagement d'une aire d'autoroute existante en activité.

L'aire actuelle dispose de tous les équipements nécessaires à un fonctionnement optimal, conformément aux réglementations environnementales et sécuritaires.

Le contexte général de notre projet reste inchangé.

Notre projet d'agrandissement du parking général se limite au périmètre de l'aire concédée.

Le projet ne modifie ni la destination ni la fonction des lieux.

La fonction de l'aire et l'objet de l'appel d'offres exigent une augmentation des places de stationnement, notamment pour les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.					
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✓				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé					
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet					
1	Plan de superposition des existants et du projet	✓			
2	Plan existant	✓			
3	Plan projeté	V			
4					
5					

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom Perichon	
Prénom Eric	TOTAL MARKETING France SIRET: 531 680 445 00024 Direction Réseau
Qualité du signataire Chef du service construction. Direction réseau	Département Dévelopsement Construction Maintenance 652 avenue du Parc de l'Ille 92000 NANTERRE
À Nanterre	
Fait le 0 4 0 6 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s

Signature du (des) demandeur(s)